

## ASSOCIATION

# Une bulle pour ces familles d'enfant malade

**ROUVILLE** Ce week-end de Pentecôte, une vingtaine de familles sont accueillies au parc d'Albosc, près de Bolbec. Parents d'un ou plusieurs enfants malades, ils goûtent à un temps de pause organisé par l'association L'Envol.

PATRICIA LIONNET

**A**malia Joseph éclate de rire. « Quand j'ai dit que je partais en week-end, mes amis ont demandé ce que nous avions loué ! », raconte cette maman, assise dans l'herbe du Domaine du parc d'Albosc, à Rouville, près de Bolbec. Ici, dans ce vaste site, en ce début d'après-midi, c'est bientôt l'heure de la cuisine et du minigolf. Et le matin, c'était activité yoga.

Amalia, mère de quatre enfants, apprécie. Un club de vacances ? Un week-end en Normandie pour Parisiens stressés ? La cinquantaine de personnes et les 16 familles arrivées le samedi de la région parisienne connaissent effectivement le stress. Parce qu'ils élèvent un ou plusieurs enfants malades. C'est le cas d'Amalia, accompagnée de son mari Dieuverno, parents porteurs du gène de la drépanocytose, une maladie du sang. Leurs fils Lucas, 13 ans et Nathan, 11 ans, sont malades. Les derniers Martin, 7 ans et Alaïa, 14 mois ne sont pas atteints par ce mal qui atteint les globules rouges, fatigue beaucoup et uniquement les personnes d'origine africaine.

À L'ORIGINE, PAUL NEWMAN...

« Ça ne se voit pas comme ça, mais c'est souvent stigmatisant et dur à porter psychologiquement », résume Joanna James, directrice



La famille Joseph au Domaine de Rouville pendant le week-end de la Pentecôte, alors que deux des enfants sont atteints d'une maladie grave

générale de L'Envol, une association nationale qui propose depuis 1997 des séjours gratuits aux familles ayant un enfant malade. Cette structure d'utilité publique gérée uniquement grâce aux dons du privé (fondations, grandes entreprises, assurances et mutuelles...) propose une dizaine de ces séjours multipatho-

logies (cancers, maladies rares, hématologiques, liés à des accidents...) et trois à quatre week-ends par an. L'acteur Paul Newman est à l'origine de ces moments de répit accueillis avec le sourire par les familles. « Il s'est rendu compte que les enfants malades n'avaient pas accès aux "summer camps". Il a donc lancé le

premier centre. »

Une bonne idée puisque L'Envol a déjà aidé 16 000 enfants (et 23 000 familles). Amalia est rassurée. Lors du premier séjour en 2016, « tout s'est bien passé. » Lucas et Nathan peuvent faire des crises sévères, avec des douleurs aux pieds et aux coudes. Certaines se terminent à l'hôpital.

Pour ce séjour normand proposé uniquement à des enfants malades de la drépanocytose, une dizaine d'encadrants sont sur place (salariés et bénévoles) avec une infirmière.

« Nous sommes là pour leur redonner une normalité, les sortir de leur quotidien »

Joanna James

Amalia regarde ses enfants jouer avec d'autres dans cette bulle de bienveillance. « Cela fait du bien. Il n'y a rien sur nos têtes, on peut se lâcher et se reposer. » Au quotidien, l'école de Saint-Michel-sur-Orge (91) l'appelle régulièrement pour venir chercher Lucas. « Il est souvent perturbé et pas concentré. Il a aussi du mal à se repérer. » Joanna James reconnaît que « nous sommes là pour leur redonner une normalité, les sortir de leur quotidien, en dehors de la distraction. L'association a également une dimension thérapeutique en permettant aux enfants de reprendre confiance, de se projeter dans l'avenir. » Amalia et sa famille repartent lundi après-midi « enrichies ». Avec de nouveaux objectifs : que les enfants ne crient plus avant le coucher ou lâchent leur portable... ■ lenvol.asso.fr

## JUSTICE

## L'infirmier fétichiste interdit d'exercer à vie en présence de mineurs

Un infirmier jugé par la chambre des appels correctionnels de Rouen a été condamné à trente mois de prison dont vingt-quatre assortis du sursis probatoire, mercredi dernier.

Plusieurs atteintes sexuelles sur deux patientes âgées de 15 ans lui étaient reprochées. Il est également inscrit au fichier des délinquants sexuels.

IL AVAIT ÉVOQUÉ « UNE PURE INVENTION »

Employé au service de pédopsychiatrie du CHU de Rouen, ce trentenaire, cheveu mi-longs et gueule d'ange, se voit aussi interdire d'exercer une profession en présence de mineurs de manière définitive. Comme l'avait requis l'avocate générale lors de son procès en appel en avril dernier.



L'infirmier du CHU de Rouen a été une nouvelle fois reconnu coupable Photo d'illustration : AFP

Le jeune homme avait écopé de la même peine en première instance en novembre 2022 mais d'une interdiction d'exercer pendant dix ans. Lors de son procès

en appel en avril, le prévenu n'avait eu de cesse, une nouvelle fois, de nier les faits, parlant d'une « pure invention ». Il avait expliqué qu'elles l'avaient séduit.

UN ATTRAIT AVÉRÉ POUR LE PODOPHILIE

Pour la première victime, future médecin tombée amoureuse de l'infirmier qui lui massait et caressait les pieds avant de l'embrasser, les faits s'étaient déroulés en 2012.

Le prévenu contestera également toute relation avec la seconde victime. Laquelle a détaillé l'attrait de l'infirmier pour la podophilie et avoir été abusée en 2017, notamment dans des chambres d'hôtel à sa sortie de l'hôpital. ■

## L'ACTUALITÉ EN FLASH

DREUX

### Triple homicide : les autopsies prévues à Rouen



Sa cavale n'aura duré que quarante-huit heures. « L'ex-conjoint de la femme décédée et père des deux enfants également décédés a été interpellé dans la commune de

Plaisir, dans les Yvelines », a indiqué le procureur de la République Frédéric Chevallier dans un communiqué, confirmant une information de Franceinfo et de l'Écho Républicain (photo AFP). Il a été placé en garde à vue samedi en fin d'après-midi. Le suspect va être « entendu par la police judiciaire d'Orléans sur les faits d'homicides volontaires aggravés », précise-t-il dans un communiqué. L'homme est le principal suspect après la découverte de trois corps à Dreux, jeudi : celui d'une mère de 36 ans, de sa fille de 13 ans et d'un garçon de 18 mois. Les corps présentaient des plaies, et les premières constatations conduisent « à privilégier l'utilisation d'une arme blanche », selon le magistrat.

L'homme actuellement en garde à vue avait été condamné à un an de prison (dont quatre mois avec sursis) en septembre 2021 pour des violences sur sa femme et sa fille. Il avait également interdiction de les contacter. Cette fois, il est soupçonné d'avoir porté « une quarantaine de coups » de couteau à son ex-conjointe, et une dizaine à chaque enfant. Les autopsies des trois corps sont prévues « en début de semaine à Rouen ».